

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 5 MAI 2014 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

**PRÉSENCES**

**Sont présents :** Monsieur le maire Yvon Laramée, madame la conseillère, Nathalie Lemaire et messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

**Est également présente :** Madame Caroline Rioux, directrice générale.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

Monsieur le maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h48.

**1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2014-05-172**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte l’ordre du jour avec l’ajout du point suivant :

Sous la rubrique : **Affaires nouvelles;**

17.1 Fête des bénévoles – Lancement de l’activité « Un livre, un village »;

**1. Adoption de l’ordre du jour**

**1.2 Résolution adoptant le rapport financier 2013 et le rapport de l’auditeur indépendant tel que préparé par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton;**

**2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**

2.1 Séance ordinaire du 7 avril 2014;

**3. Pétitions**

*Aucune*

**4. Correspondances**

4.1 Invitation à participer aux 18<sup>e</sup> journées de la culture;

4.2 Projet de règlement 10-14 de la MRC concernant la rémunération des membres du conseil de la MRC;

4.3 Résolution d’adoption de règlements d’urbanisme de Bolton-Est;

**5. Administration générale**

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;

5.2 Rapport verbal du représentant du comité administratif de la rencontre du 25 avril 2014;

5.3 Décision du conseil concernant le renouvellement de l’annonce hebdomadaire dans le Feuilleton paroissial pour la paroisse St-Édouard d’Eastman et ce, pour la période du 11 mai 2014 au 3 mai 2015;

- 5.4 Résolution autorisant le maire M. Yvon Laramée et la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Caroline Rioux à signer, pour et au nom de la Municipalité, une convention avec la MRC de Memphrémagog la dégageant, ainsi que ses officiers, de toute responsabilité au regard de la vente pour non-paiement de taxes dont les avis de signification lui sont revenus;
  - 5.5 Résolution autorisant la directrice générale à participer au congrès 2014 de l'Association des directeurs généraux des Municipalités du Québec;
  - 5.6 Mandat pour la refonte du site internet et de son volet touristique;
  - 5.7 Mandat à Monty Coulombe – Réclamation de deniers;
  - 5.8 Mandat d'aménagement paysager pour l'usine de filtration d'eau potable;
  - 5.9 Rapport sur la formation des élus sur le comportement éthique et la déontologie;
- 6. Administration financière**
- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 30 avril 2013;
  - 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 30 avril 2013;
  - 6.3 Ratification des salaires payés au mois d'avril 2013;
  - 6.4 Dépôt, par la directrice générale et secrétaire trésorière, de l'état comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2013;
  - 6.5 Acceptation du décompte progressif # 9 – Infrastructures d'eau potable;
- 7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme**
- 7.1 Résolution du conseil octroyant à M. Luc Vaillancourt le contrat de la coupe de gazon, de taille des deux (2) haies de cèdres du parc Marc-Aurèle de même que l'entretien du terrain de stationnement adjacent;
  - 7.2 Résolution octroyant à M. Pierre-Louis Normand le contrat de la coupe de gazon au terrain de balle sur le chemin des Normand;
  - 7.3 Position municipale concernant la gestion et l'administration de médicaments dans le cadre des programmes de loisir (camps de jour réguliers et spécialisés, terrains de jeux, soccer et autres);
  - 7.4 Autorisation des dépenses pour la *Fête nationale du Québec* à Eastman;
- 8. Sécurité publique**
- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;
- 9. Travaux publics**
- 9.1 Rapport verbal du représentant du comité des travaux publics de la rencontre du 17 avril 2014;
  - 9.2 Autorisation d'appel d'offres pour le déneigement et l'entretien des chemins, des stationnements publics et des bornes sèches;
  - 9.3 Embauche de M. Jean Patenaude au poste de journalier aux travaux publics;
  - 9.4 Ajustement salarial du chef d'équipe au service des travaux publics;
  - 9.5 Autorisation pour l'appel de candidature pour un poste de saisonnier à temps partiel aux travaux publics;
- 10. Hygiène du milieu et environnement**
- 10.1 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 17 avril 2014;
  - 10.2 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois d'avril 2014;
  - 10.3 Autorisation d'appel d'offres pour la collecte, le transport et la disposition des matières recyclables, organiques et destinées à l'enfouissement;
  - 10.4 Autorisation d'appel d'offres pour la vidange, la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques;
  - 10.5 Dépôt et acceptation du rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2012;
- 11. Aménagement et urbanisme**
- 11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 10 mars 2014;
  - 11.2 Adhésion de l'inspectrice en environnement à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);

## **12. Demandes de dérogation mineure**

*Aucune*

## **13. Demandes d'approbation au règlement PIIA**

- 13.1 Demande de M. Yves Lussier pour construire une résidence de 55 x 61 pi sur la rue des Élans, lot 3 482 516;
- 13.2 Demande de M. Guy Aublet pour agrandir sa résidence de 32 x 14 pi au 58 chemin de la Source, lot 2 238 153;
- 13.3 Demande de Mme Johanne Trépanier pour construire un garage de 22 x 24 pi au 141 chemin George-Bonnallie, lot 2 237 407;
- 13.4 Demande de M. Gilles Messier pour construire un garage de 20 x 24 pi au 179 chemin Bellevue, lot 4 380 305;
- 13.5 Demande de M. Evanho Dion pour installer deux enseignes au 396-400 rue Principale, lot 4 380 208;
- 13.6 Demande de M. André Lepers pour construire un garage de 16 x 24 pi au 4 chemin du Mousqueton, lot 3 353 376;

## **14. Rapport sur l'émission des permis**

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois d'avril 2014;

## **15. Avis de motion**

- 15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-11 concernant les évènements particuliers;
- 15.2 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-12 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques;
- 15.3 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-13 concernant la sécurité, la paix et l'ordre;
- 15.4 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-14 concernant les nuisances;
- 15.5 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-15 concernant la sécurité incendie;
- 15.6 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-16 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2012-08;
- 15.7 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-10 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2012-08 afin d'ajouter des dispositions concernant la construction de bâtiments avec des conteneurs;

## **16. Règlements**

- 16.1 Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement 2014-07 amendant le règlement de zonage 2012-08;
- 16.2 Adoption du projet de règlement 2014-10 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2012-08 afin d'ajouter des dispositions concernant la construction de bâtiments avec des conteneurs et fixant la date de l'assemblée de consultation;
- 16.3 Adoption du premier projet de règlement 2014-16 amendant le règlement de zonage 2012-08 et fixant la date de l'assemblée de consultation;

## **17. Affaires nouvelles**

- 17.1 Fête des bénévoles – Lancement de l'activité « Un livre, un village »;

## **18. Période de questions**

## **19. Levée de la séance**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **1.2 Résolution adoptant le rapport financier 2013 et le rapport de l'auditeur indépendant tel que préparé par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton s.e.n.c.r.l.;**

Mme Hala Ghali, CPA, CA, de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton s.e.n.c.r.l. présente le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

### **RÉSOLUTION 2014-05-173**

**ATTENDU QUE** le résumé de la situation financière de la municipalité, en date du 31 décembre 2013, démontre une condition saine des finances municipales, notamment un surplus des activités de fonctionnement de 362 205 \$ et un surplus accumulé non affecté de 452 098 \$;

**ATTENDU QUE** le conseil se montre satisfait des explications fournies quant aux écarts des revenus et dépenses sur le budget adopté pour l'exercice financier 2013;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le conseil accepte, tel que déposés et présentés, le rapport financier et le rapport du vérificateur préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton s.e.n.c.r.l. pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 concernant la municipalité d'Eastman.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE**

### **2.1 Séance ordinaire du 7 avril 2014;**

### **RÉSOLUTION 2014-05-174**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2014, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## **3. PÉTITIONS** *aucune*

## **4. CORRESPONDANCES**

### **4.1 Invitation à participer aux 18<sup>e</sup> journées de la culture;**

Le conseil prend acte.

### **4.2 Projet de règlement 10-14 de la MRC concernant la rémunération des membres du conseil de la MRC;**

Le conseil prend acte.

### **4.3 Résolution d'adoption de règlements d'urbanisme de Bolton-Est;**

Le conseil prend acte.

## **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog notamment** concernant dix-sept projets culturels, le Transport des Alentours et le projet de la Sûreté du Québec.

**5.2 Rapport verbal du représentant du comité administratif de la rencontre du 25 avril 2014;**

M. Philippe-Denis Richard, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 25 avril 2014.

**5.3 Décision du conseil concernant le renouvellement de l'annonce hebdomadaire dans le Feuilleton paroissial pour la paroisse St-Édouard d'Eastman et ce, pour la période du 11 mai 2014 au 3 mai 2015;**

**RÉSOLUTION 2014-05-175**

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le conseil autorise le paiement de sa publicité dans le feuilleton paroissial auprès de *Semainier Paroissial* pour le montant de 480,00\$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.4 Résolution autorisant le maire M. Yvon Laramée et la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Caroline Rioux à signer, pour et au nom de la municipalité, une convention avec la MRC de Memphrémagog la dégageant, ainsi que ses officiers, de toute responsabilité au regard de la vente pour non-paiement de taxes dont les avis de signification lui sont revenus;**

**RÉSOLUTION 2014-05-176**

**ATTENDU QU'**une liste de propriétés ayant des arrérages de taxes a été présentée à la MRC de Memphrémagog pour vente pour non-paiement de taxes qui se tiendra le 13 juin 2013;

**ATTENDU QUE** pour certains immeubles dont l'avis de signification a été retourné à la MRC de Memphrémagog cette dernière est prête à signer une convention la dégageant, elle et ses officiers, de toute responsabilité quant à la vente pour non-paiement de taxes desdits immeubles;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU QUE** M. le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, une convention avec la MRC de Memphrémagog pour la dégager, ainsi que ses officiers, de toute responsabilité au regard de la vente pour arrérages de taxes des immeubles dont les avis de signification lui sont revenus, le tout tel que décrit dans ladite convention.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.5 Résolution autorisant la directrice générale à participer au congrès 2014 de l'Association des directeurs généraux des Municipalités du Québec;**

### **RÉSOLUTION 2014-05-177**

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer au congrès de l'Association des directeurs généraux municipaux du Québec les 3, 4, 5 et 6 juin 2014 à Rivière-du-loup, au coût de 785 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** les frais inhérents à ce congrès seront à la charge de la municipalité selon la politique en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **5.6 Mandat pour la refonte du site internet et de son volet touristique;**

### **RÉSOLUTION 2014-05-178**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire revoir son site internet dans le but d'améliorer l'image visuelle, la navigation, l'ergonomie et pour le rendre accessible sur différents supports informatiques;

**ATTENDU** la proposition de *ChaCha studio créatif*;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**QUE** le conseil mandate la firme de communication *ChaCha studio créatif* pour la refonte du site internet pour un montant maximal de 5 500 \$ toutes taxes applicables comprises;

**QUE** le mandat assure à la Municipalité une gestion autonome du site (mise à jour, ajout d'information, etc) ainsi qu'une compatibilité avec les différents supports informatiques, PC, portables, mobiles, ipad etc, incluant l'option des codes QR;

**QUE** le mandat rencontre la recommandation de l'étude comparative sur des solutions d'affichage interactif présentée par Action-Memphré-Ouest;

**QUE** cette dépense remplace les dépenses budgétées suivantes :

- Subvention aux Gens d'Affaires;
- Acquisition d'un panneau d'affichage;
- Logiciel loisir.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **5.7 Mandat à Monty Coulombe – Réclamation de deniers;**

### **RÉSOLUTION 2014-05-179**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le conseil mandate la firme Monty Coulombe pour effectuer les procédures judiciaires nécessaires en réclamation des deniers en regard d'une facture impayée des *Investissements de l'Estrie*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.8 Mandat d'aménagement paysager pour l'usine de filtration d'eau potable;**

**RÉSOLUTION 2014-05-180**

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le conseil mandate *Les Aménagements paysagers Bergeron* pour l'aménagement et la plantation de végétaux à la nouvelle usine de traitement d'eau potable selon la soumission datée du 1<sup>er</sup> mai 2014, au montant de 7 385 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au paiement selon les conditions suivantes :

- 50 % à l'acceptation des travaux
- 50 % à la fin des travaux

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.9 Rapport sur la formation des élus sur le comportement éthique et la déontologie;**

Conformément à l'article 15 de *la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale*, la directrice générale et secrétaire-trésorière déclare que Maurice Séguin et Philippe-Denis Richard ont participé à la formation sur le comportement éthique et la déontologie.

**6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

**6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 30 avril 2014;**

**RÉSOLUTION 2014-05-181**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 30 avril 2014 au montant de 284 728,21 \$ le tout avec dispense de lecture de la liste déposée en annexe (*Annexe 16*).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.2 Ratification des comptes déjà payés au 30 avril 2014;**

**RÉSOLUTION 2014-05-182**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 7 avril 2014 et ce, pour un montant de 35 177,02 \$ le tout avec dispense de lecture de la liste déposée en annexe (*Annexe 17*).

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**6.3 Ratification des salaires payés au mois d'avril 2014;**

**RÉSOLUTION 2014-05-183**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 7 avril 2014, et ce, pour un montant de 42 019,48 \$ le tout avec dispense de lecture de la liste déposée en annexe (*Annexe 18*).

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**6.4 Dépôt, par la directrice générale et secrétaire trésorière, de l'état comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2014;**

Le conseil prend acte.

**6.5 Acceptation du décompte progressif # 9 – Infrastructures d'eau potable;**

**RÉSOLUTION 2014-05-184**

**ATTENDU** la recommandation de paiement des consultants SM<sup>i</sup> en regard du décompte progressif # 9 soumis le 23 avril 2014;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le conseil accepte le décompte progressif # 9 pour les travaux d'infrastructures d'eau potable;

**QUE** le conseil autorise le paiement de la facture 14-0218 au montant de 125 154,36 \$ taxes incluses.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME**

**7.1 Résolution du conseil octroyant à M. Luc Vaillancourt le contrat de la coupe de gazon du parc Marc-Aurèle de même que l'entretien du terrain de stationnement adjacent;**

**RÉSOLUTION 2014-05-185**

**ATTENDU QUE** les services de M. Luc Vaillancourt demeurant au 47 chemin de la Feuillade, Eastman sont, depuis plusieurs années, retenus pour effectuer la coupe de gazon du parc Marc-Aurèle de même que du terrain adjacent;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder, cette année encore, à la rétention des services de M. Luc Vaillancourt pour la réalisation des travaux énoncés ci-haut;

**ATTENDU QUE** M. Luc Vaillancourt a soumis un prix de 600 \$ plus les taxes applicables pour la saison estivale 2014, soit le même que les années antérieures;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** la réalisation des travaux de coupe de gazon du parc Marc-Aurèle de même que l'entretien du terrain de stationnement adjacent pour la saison estivale 2014 soient et sont accordés à M. Luc Vaillancourt demeurant au 47, chemin de la Feuillade, Eastman;

**QUE** les services de M. Luc Vaillancourt soient et sont retenus sur une base forfaitaire pour un montant de 600 \$ plus taxes applicables;

**QUE** le montant lui soit payé en un seul versement soit le ou vers le 15 septembre.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**7.2 Résolution octroyant à M. Pierre-Louis Normand le contrat de la coupe de gazon au terrain de balle sur le chemin des Normand;**

**RÉSOLUTION 2014-05-186**

**ATTENDU QUE** par une soumission déposée le 23 avril 2014, M. Pierre-Louis Normand a réitéré sa proposition de réaliser, à forfait, l'entretien du gazon du terrain de balle localisé en bordure du chemin des Normand et ce, pour la période estivale 2014;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** les services de M. Pierre-Louis Normand, demeurant au 14 chemin du Cèdre à Eastman, incluant la fourniture des équipements requis, soient et sont retenus sur une base forfaitaire pour un montant de 720 \$;

**QUE** le montant lui soit payé en deux (2) versements égaux au mois de juin et au mois de septembre 2014.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**7.3 Position municipale concernant la gestion et l'administration de médicaments dans le cadre des programmes de loisirs (camps de jour réguliers et spécialisés, terrains de jeux, soccer et autres);**

**RÉSOLUTION 2014-05-187**

**ATTENDU QUE** la sécurité des enfants et des adultes est prioritaire pour la Municipalité;

**ATTENDU QUE** l'administration de médicaments pour les enfants comme pour les adultes est une activité relevant de la responsabilité parentale et/ou médicale;

**ATTENDU QUE** les risques et les effets reliés à une omission ou à une erreur dans le cadre de l'administration de médicaments peuvent être dramatiques;

**ATTENDU QUE** le nombre d'enfants consommant des médicaments est important et croissant d'années en année;

**ATTENDU QUE** le personnel engagé pour effectuer l'animation reçoit une formation de base en premiers soins mais n'est aucunement qualifié pour assurer

toutes les activités et responsabilités reliées à la gestion et à l'administration de médicaments aux enfants sur une base régulière;

**ATTENDU QUE** l'administration de médicaments requiert toute une logistique (posologie, réfrigération, horaire, etc.) et des conditions (lieu, eau, etc.) souvent absentes ou mal adaptées sur les lieux d'activités;

**ATTENDU QUE** les lois et les règlements consultés et les nombreux avis reçus entre autres de plusieurs ordres et associations professionnels sont unanimes pour mentionner l'importance d'un cadre légal ou réglementé pour procéder à cet acte et, qu'à défaut, de recommander à la municipalité de ne pas procéder à l'administration de médicaments aux enfants fréquentant les activités compte tenu que cette responsabilité relève davantage du rôle parental et/ou de l'acte médical;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** la municipalité n'assume aucun service et aucune responsabilité quant à l'administration et à la gestion de la prise de médicaments dans le cadre de ses programmes, maintenant et les années futures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **7.4 Autorisation des dépenses pour la Fête nationale du Québec à Eastman;**

##### **RÉSOLUTION 2014-05-188**

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le conseil autorise certaines dépenses pour la *Fête nationale du Québec*, notamment :

Feux d'artifice :	3 044,14 \$
Location de tente :	1 000,00 \$
Musique d'ambiance extérieure :	1 000,00 \$
Chansonnier :	600,00 \$
Pavoisement :	386,25 \$
Permis de boissons alcooliques :	84,00 \$
License pour musique en plein-air :	<u>77,67 \$</u>

**6 192,06 \$ (plus les taxes applicables)**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie visant la période du 11 mars au 30 avril 2013;**

Le conseil prend acte.

## **9. TRAVAUX PUBLICS**

### **9.1 Rapport verbal du représentant du comité des travaux publics de la rencontre du 17 avril 2014;**

M. Jean-Maurice Fortin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 17 avril 2014.

**9.2 Autorisation d'appel d'offres pour le déneigement et l'entretien des chemins, des stationnements publics et des bornes sèches;**

**RÉSOLUTION 2014-05-189**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres public pour le déneigement et l'entretien des chemins, des stationnements publics et des bornes sèches selon les orientations suivantes :

- Appel d'offres par secteurs;
- Précision sur l'obligation de nettoyer les intersections importantes, sur demande;
- Contrat pour les années 2014-15, 2015-16, 2016-17, 2017-18 avec une année d'option pour 2018-19 (4 ans + une année d'option).

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**9.3 Embauche de M. Jean Patenaude au poste de journalier aux travaux publics;**

**RÉSOLUTION 2014-05-190**

**ATTENDU** l'ouverture de poste aux travaux publics;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection, formé de M. Jean-Maurice Fortin, M. Maurice Séguin, M. Philippe-Denis Richard et Mme Caroline Rioux, a suivi un processus de sélection allant de l'appel de candidature jusqu'à l'entrevue;

**ATTENDU QUE** le comité a rencontré quatre (4) candidats et que son choix s'est arrêté sur la candidature de M. Jean Patenaude et recommande son embauche, effective en date du 22 avril 2014;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le conseil entérine la recommandation du comité de sélection et l'embauche de M. Jean Patenaude à titre de journalier aux travaux publics, à compter du 22 avril 2014;

**QUE** les conditions d'emploi soient et sont celles précisées à l'annexe 19.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**9.4 Ajustement salarial du chef d'équipe au service des travaux publics;**

**RÉSOLUTION 2014-05-191**

**ATTENDU** la réorganisation au service des travaux publics;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le conseil octroi le titre de « chef d'équipe du service des travaux publics » à M. Alexis L'Heureux-Riel;

**QUE** les conditions de ce poste soient et sont celles édictées à l'annexe 20 faisant partie intégrante de la présente résolution.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**9.5 Autorisation pour l'appel de candidatures pour un poste de saisonnier à temps partiel aux travaux publics;**

**RÉSOLUTION 2014-05-192**

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel de candidatures pour un poste de saisonnier à temps partiel aux travaux publics à raison de trois (3) jours / semaine.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**10.1 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 17 avril 2014;**

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et présidente de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 17 avril 2014.

**10.2 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois d'avril 2014;**

Le Conseil prend acte.

**10.3 Autorisation d'appel d'offres pour la collecte, le transport et la disposition des matières recyclables, organiques et destinées à l'enfouissement;**

**RÉSOLUTION 2014-05-193**

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres public pour la collecte, le transport et la disposition des matières recyclables, organiques et destinées à l'enfouissement selon les orientations suivantes :

- Coût unitaire, par porte, selon le nombre réel collecté;
- Collecte des matières à l'enfouissement : lundi ou mardi (selon les meilleurs coûts);
- Collecte des matières organiques et recyclables : simultanément le lundi ou le mardi;
- Treize (13) collectes de matières destinées à l'enfouissement (1/mois);
- Vingt-six (26) collectes de matières recyclables (2/mois);
- Vingt (20) collectes de matières organiques (janv/fév/mar/nov/déc) :1/mois  
(avril/mai/juillet/août/sept/oct): 2/mois

- Inclure la possibilité d'un 2<sup>e</sup> bac pour le recyclage et le compost;
- Durée du mandat : trois (3) ans, avec deux (2) années d'option.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.4 Autorisation d'appel d'offres pour la vidange, la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques;**

**RÉSOLUTION 2014-05-194**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres public pour la vidange, la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques dont le contrat serait d'une durée de quatre (4) ans, soit pour les années 2015 à 2018 inclusivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.5 Dépôt et acceptation du rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2012;**

**RÉSOLUTION 2014-05-195**

**ATTENDU QUE** la Stratégie d'économie d'eau potable du *Ministère des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire* indique que les municipalités doivent produire un rapport annuel de la gestion de l'eau potable;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a déposé le rapport 2012 auprès du *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*;

**ATTENDU QUE** le *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* a approuvé le rapport le 22 avril 2014;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le conseil accepte le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 10 mars 2014;**

Le conseil prend acte.

**11.2 Adhésion de l'inspectrice en environnement à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);**

**RÉSOLUTION 2014-05-196**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le conseil accorde la somme de 190 \$ plus taxes applicables pour l'adhésion 2014 de l'inspectrice en bâtiment et environnement à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

*aucune*

**13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA**

- 13.1 Demande de M. Yves Lussier pour construire une résidence de 55 x 61 pi sur la rue des Élans, lot 3 482 516;
- 13.2 Demande de M. Guy Aublet pour agrandir sa résidence de 32 x 14 pi au 58 chemin de la Source, lot 2 238 153;
- 13.3 Demande de Mme Johanne Trépanier pour construire un garage de 22 x 24 pi au 141 chemin George-Bonnallie, lot 2 237 407;
- 13.4 Demande de M. Gilles Messier pour construire un garage de 20 x 24 pi au 179 chemin Bellevue, lot 4 380 305;
- 13.5 Demande de M. Evanho Dion pour installer deux enseignes au 396-400 rue Principale, lot 4 380 208;
- 13.6 Demande de M. André Lepers pour construire un garage de 16 x 24 pi au 4 chemin du Mousqueton, lot 3 353 376;

**RÉSOLUTION 2014-05-197**

**ATTENDU QUE** les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

**ATTENDU QUE** les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 15 avril 2014 (rés. 2014-?);

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS**

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois d'avril 2014;

Le conseil prend acte.

**15. AVIS DE MOTION**

- 15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-11 concernant les événements particuliers;

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2014-11 concernant les événements particuliers.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**15.2 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-12 abrogeant le règlement 2009-08 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques;**

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2014-12 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**15.3 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-13 abrogeant le règlement 2009-10 concernant la sécurité, la paix et l'ordre;**

Je, Nathalie Lemaire, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2014-13 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**15.4 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-14 abrogeant le règlement 2009-11 concernant les nuisances;**

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2014-14 concernant les nuisances.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**15.5 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-15 abrogeant le règlement 2009-14 concernant la sécurité incendie;**

Je, Jean-Maurice Fortin, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2014-15 concernant la sécurité incendie.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**15.6 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-16 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2012-08;**

Je, Jean-Maurice Fortin, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture,

le règlement 2014-16 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2012-08.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'ajouter des dispositions afin de permettre la construction le long de l'autoroute 10, à moins de 100 m du centre de l'emprise de l'autoroute.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**15.7 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-10 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2012-08 afin d'ajouter des dispositions concernant la construction de bâtiments avec des conteneurs;**

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2014-10;

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage 2012-08 afin d'ajouter des dispositions concernant la construction de bâtiments avec des conteneurs.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**16. RÈGLEMENTS**

**16.1 Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement 2014-07 amendant le règlement de zonage 2012-08;**

**RÉSOLUTION 2014-05-198**

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le 2<sup>e</sup> projet de règlement 2014-07 amendant le règlement de zonage 2012-08 soit et est adopté avec le retrait de l'article 9 et des alinéas 4, 5 et 8 de l'article 13.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**16.2 Adoption du projet de règlement 2014-10 amendant le règlement de zonage 2012-08 et fixant la date de l'assemblée de consultation;**

**RÉSOLUTION 2014-05-199**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU** d'adopter le projet du règlement de zonage n° 2014-10;

Le présent projet de règlement n° 2014-10 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin d'ajouter des dispositions concernant la construction de bâtiments avec des conteneurs.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 2 juin 2014, à 19 h 15, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16.3 Adoption du premier projet de règlement 2014-16 amendant le règlement de zonage 2012-08 et fixant la date de l'assemblée de consultation;**

**RÉSOLUTION 2014-05-200**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**ET RÉSOLU** d'adopter le projet du règlement de zonage n° 2014-16;

Le présent projet de règlement n° 2014-16 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'ajouter des dispositions afin de permettre la construction le long de l'autoroute 10, à moins de 100 m du centre de l'emprise de l'autoroute.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 2 juin 2014, à 19 h 10, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17. AFFAIRES NOUVELLES**

**17.1 Fête des bénévoles – Lancement de l'activité « Un livre, un village »;**

Mme Nathalie Lemaire informe que le lancement de l'activité « Un livre, un village » a eu lieu lors de la Fêtes des bénévoles.

**18. PÉRIODE DE QUESTION**

*M. Guy Dionne félicite les membres du conseil pour la fête des bénévoles. Il souligne le travail de Mme Marie-Lou Laramée.*

*M. Jacques Morissette dénonce la problématique de l'éclairage abusif des propriétés et demande un meilleur contrôle.*

*Mme Michèle Desrochers demande quelles seront les prochaines étapes liées aux conclusions de l'étude du ruisseau Bonnallie.*

*M. Jacques Malouin indique la nécessité d'avoir un règlement sur le contrôle de l'érosion et son suivi rigoureux.*

*M. Claude Désautels propose que le droit de construire soit statué en deçà de 300 m. Il fait une intervention sur le guide de contrôle de l'érosion. Il fait un exposé sur le mesurage des boues de fosses septiques et questionne la pertinence des vidanges systématiques des fosses aux deux ans.*

*M. Gaston Lizotte demande la durée de l'appel d'offres pour le déneigement.*

*M. Pierre Boutin indique que les citoyens abusent du service offert par la municipalité quant au ramassage des branches tombées lors du verglas.*

*M. Antonio Barbieri demande la durée du ramassage des branches et demande qui fait le nettoyage des fossés sur la route 112.*

## **19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION 2014-05-201**

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les conseillers, la séance du conseil est levée à 21h05.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### ***CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)***

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Les (CCS) sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes

---

Caroline Rioux,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**Yvon Laramée,**  
Maire

---

**Caroline Rioux,**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière